



**AVIS DE COMPÉTITION**  
**Invitation Henriette Dionne 2015**

**PRÉSENTÉ PAR**  
**St-Romuald/St-Jean**  
**RÉGION Capitale Nationale et Chaudière Appalaches**

**DU : 4 décembre, 2015**

**AU : 6 décembre, 2015**

**SANCTION : IC-15-030**

Sanctionné par Patinage Québec

Amendé 7 octobre 2015

# Détail de sanction – Compétition Inter Clubs

**St-Romuald/St-Jean**

**ANNONCE LA TENUE DE Invitation Henriette Dionne 2015**

**Dates : 4 décembre, 2015 au 6 décembre, 2015**

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou des clubs suivants :

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme sport-études reconnu peut également s'inscrire si la région du sport-études est invitée.

Un patineur de catégorie, Senior, Junior et Olympiques spéciaux est admissible même si sa région n'est pas invitée.

1. Capitale Nationale et Chaudière Appalache

**Président(e) comité organisateur :** Carole Langlois

# Téléphone : 418-839-6811

Courriel : carole.langlois@hotmail.com

**Président(e) de la compétition :** Guylaine Bouchard

# Téléphone : 418-831-5982

Courriel : competitions@acparqca.com

**Représentant (e) technique :** à venir

**Spécialiste de données en chef :** à venir

**Spécialiste de données informatiques :** à venir

## **PATINAGE QUÉBEC** **N<sup>o</sup> DE SANCTION : IC-15-030**

**NOM DU CLUB HÔTE :** St-Romuald/St-Jean

**SITE INTERNET :** www.cpasrsj.ca

**COURRIEL :** carole.langlois@hotmail.com

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Complexe Deux glaces Honco  
275, ave Taniata  
Lévis (Québec) G6W 5M0

## 2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de                      Glace 1     85' X 200'

## 3.0 Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

## 4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

## 5.0 Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
- B) Restrictions approuvées par le comité provincial :
  - a. Veuillez prendre note qu'aucune demande de restriction concernant l'horaire ne sera prise en considération.

## 6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être reçus au plus tard le 23 octobre, 2015 à l'adresse suivante

Guyline Bouchard  
63, rue Paradis  
Lévis (Qc) G6J 1G4

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

### **7.0 Frais d'inscriptions**

70 \$ par événement de catégories STAR 4 et Plus, et de catégories Compétition

70 \$ par événement de catégories Patinage Plus et STAR 1 à 3

40 \$ par événement Olympiques Spéciaux

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de ACPARCNCA et datés **au plus tard le 23 octobre, 2015.**

**Aucun chèque postdaté après le 23 octobre, 2015 ne sera accepté**

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 20 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

### **8.0 Date limite des tests**

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

### **9.0 Calculs des résultats**

- **CPC** Veuillez prendre note que la méthode de Calcul par points cumulatifs sera utilisée pour toutes les épreuves.
- **CSS (STAR 1-3, PP, OS et Équipes)** Pour les catégories Patinage Plus, **STAR 1 à 3**, les résultats des patineurs sont calculés séparément, car les patineurs ne concourent pas les uns contre les autres pour un classement. Les récompenses sont décernées en fonction des normes de performances atteintes (Mérite, Bronze, Argent ou Or). Même système mais avec classement utilisé pour la catégorie **STAR 4, Olympiques Spéciaux et Équipes.**

### **10.0 Musique**

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

### **11.0 Enregistrement**

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire). Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

## **12.0 Frais d'admission : Gratuit**

Les patineurs et chaperons auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

## **13.0 Prix – Volet épreuve CPC**

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

### **13.1 Prix – Volet Norme de Performance**

Pour les patineurs des catégories Patinage Plus, STAR 1 à 3, **recevront un ruban et un certificat** selon la norme de performance atteinte.

Pour les patineurs de la catégorie STAR 4 **des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat** selon la norme de performance atteinte.

## **14.0 Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

## **15.0 Horaire de la compétition**

Un horaire provisoire sera diffusé sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

## **16.0 Formation des groupes**

Pour les catégories de l'annexe – catégories de patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

## **17.0 Vidéo**

Disponible sur place.

## **18.0 Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place.

# ANNEXE – PATINAGE STAR

---

## ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

**Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.**

- ❖ Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être inscrits aux « Championnats A ou B de Section » et/ou « Sous-Section » de l'année courante pour la même discipline.
- ❖ Les patineurs inscrits aux Championnats B de section ne peuvent pas participer à la Finale régionale de patinage STAR (catégories STAR) de la même discipline pour l'année courante.
  - **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016**

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi le test Senior Bronze peut s'inscrire dans la catégorie Or)

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline.

Les patineurs inscrits aux Jeux du Québec régionaux de l'année courante ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie STAR pour la même discipline.

- **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016**

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Équivalences de test STAR pour les patineurs ayant complété un test de compétition :

Juvenile:	Junior Argent
Pré-Novice:	Senior Argent
Novice, Junior ou Senior:	Or

# PATINEURS EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

STAR 1 À 5 PROJET PILOTE DE PATINAGE CANADA.

STAR 2 À 5, IL EST OBLIGATOIRE D'OFFRIR TOUS LES GROUPES D'ÂGE.

**Critère d'admissibilité d'âge : Être âgé de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> juillet de l'année courante**

- **STAR 4**

Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze de style libre. (S'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas encore les sauts doubles et qui s'entraînent en vue du test Junior Bronze de style libre.) La musique vocale n'est pas permise. Les éléments individuels, les habiletés de patinage, la performance/exécution et l'interprétation sont évalués selon des normes (Mérite, Bronze, Argent et Or).

- **Filles et/ou Garçons** - Ne pas avoir atteint 10 ans au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.  
Un programme d'une durée de **2 min.** (+/- 10 secondes)
- **Filles et/ou Garçons** - Ne pas avoir atteint 13 ans au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.  
Un programme d'une durée de **2 min.** (+/- 10 secondes)
- **Filles et/ou Garçons** - 13 ans et plus au 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.  
Un programme d'une durée de **2 min.** (+/- 10 secondes)

- **STAR 3**

Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze de style libre. (S'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas encore les sauts doubles et qui s'entraînent en vue du test Junior Bronze de style libre.) La musique vocale n'est pas permise. Les éléments individuels, les habiletés de patinage, la performance/exécution et l'interprétation sont évalués selon des normes (Mérite, Bronze, Argent et Or).

- **Filles et/ou Garçons** - Un programme de **2 min.** (+/- 10 secondes)

- **STAR 2**

Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze de style libre. (S'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas plus de cinq sauts simples différents.) La musique vocale n'est pas permise. Les éléments individuels, les habiletés de patinage, la performance/exécution (accent mis sur la tenue, la ligne et la forme) et les composantes sont évalués selon des normes (Mérite, Bronze, Argent et Or).

- **Filles et/ou Garçons** – Un programme d'une durée de **2 min.** (+/- 10 secondes);

- **STAR 1**

Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze de style libre (l'événement s'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas plus de trois sauts simples). Les éléments sont évalués selon des normes (Mérite, Bronze, Argent et Or).

## **ANNEXE – OLYMPIQUE SPÉCIAUX – AMENDÉ SEPTEMBRE 2015**

Toutes les compétitions de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a fondé son règlement de patinage artistique sur ceux de l'Union internationale de patinage (UIP) et de Patinage Canada. Les règles de l'UIP et de Patinage Canada s'appliquent donc, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel d'OSC, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

### **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sports d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site de Patinage Québec dans la section Programme, Olympiques Spéciaux. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

### **ÉPREUVES EN SIMPLE**

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

- **NIVEAU 1**

**Admissibilité** : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

**Règle de sécurité** : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

**Programme libre d'une durée de 1 min. +/- 10 sec.** sur une musique instrumentale.

- **NIVEAU 2**

**Admissibilité** : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

**Règle de sécurité** : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant réussi l'étape 5.

**Programme libre d'une durée de 1 min. à 1 min. 30 sec. +/- 10 sec.** sur une musique instrumentale.



- **NIVEAU 3**

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

*Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.*

**Programme libre d'une durée de 1 min. 30 sec. +/- 10 sec.** sur une musique instrumentale.

- **NIVEAU 4**

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrise pas plus de 5 sauts simples.

**Programme libre d'une durée de 1 min. 30 sec. à 2 min. +/- 10 sec.** sur une musique instrumentale.

- **NIVEAU 5**

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrise pas les sauts doubles.

**Programme libre d'une durée de 1 min. 30 sec. à 2 min. + / - 10 sec.** sur une musique instrumentale.

- **Niveau 6**

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui travaillent les sauts doubles.

**Programme libre d'une durée de 2 min. à 2 min. 30 sec. + / - 10 sec.** sur une musique instrumentale.

- **ÉPREUVE OUVERTE**

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs ayant réussi le tests Junior Bronze ou plus du programme de Patinage Canada. Le patineur doit être capable d'exécuter plus de 2 sauts doubles.

**Programme libre d'une durée de 3 min. + / - 10 sec.** sur une musique instrumentale.